

Télécommunications opérationnelles en intervention et/ou en situation d'urgence

RS5072 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	326
Formacode(s)	24245, 24252, 42896
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/01/2020
Date d'échéance	27/01/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
13e Régiment de Dragons Parachutistes (13e RDP)	—	Former et organiser l'évaluation
1er Régiment de Parachutistes de l'Infanterie de Marine (1er RPIMa)	—	Former et organiser l'évaluation
Commando Parachutiste de l'Air n° 10 (CPA 10)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification est destinée à un public exerçant des fonctions concourant à réduire l'impact d'une crise ou atténuer les effets d'un sinistre au niveau local, régional, national ou international.

Le titulaire pallie la défaillance ou l'absence d'infrastructure de communication dans des contextes marqués par des situations de crise et des environnements instables, en établissant (ou rétablissant) un réseau de communication fonctionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Étudier les ordres techniques génériques avant de proposer des solutions au chef tactique ;
- Éditer et diffuser les ordres techniques spécifiques de son niveau ;
- Organiser et contrôler l'affectation des moyens dans l'ensemble des gammes de fréquences H/V/U/SHF ;
- Faire allouer les matériels individuels ou collectifs ;
- Paramétrer les logiciels adéquats pour la création des réseaux ;
- Contrôler le strict respect des consignes de sécurité de l'information ;
- Répertoire de façon exhaustive les cas non conformes envisageables ;
- Contrôler les équipements en configuration d'emploi ;
- Coordonner l'exploitation des équipements de radiocommunication ;
- Contrôler le maintien permanent de la disponibilité des matériels ;
- Assurer et contrôler le suivi des échanges sans en dénaturer le contenu ;
- Imposer la stricte application des procédures d'exploitation, conformément aux règles en vigueur ;
- Diagnostiquer la nature des pannes en prévoyant un processus curatif ainsi que la rédaction d'un plan de reprise et

de continuité de l'activité ;

- Déterminer les architectures réseaux adaptées puis rédiger les ordres techniques y afférant ;
- Élaborer des plans d'équipements spécifiques en proposant des innovations techniques ;
- Organiser l'exploitation des outils mis à disposition en rentabilisant leurs capacités ;
- Contrôler la sécurisation des équipements informatiques et leurs données, en appliquant les directives éditées.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Réglementation dans le domaine des télécommunications opérationnelle :

Loi de réglementation des télécommunications

n° 96-659 du 26 juillet 1996

Règlement des Télécommunications Internationales
(RTI) et ses appendices (Dubai 2012).

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit nécessairement justifier d'une expérience de télécommunications opérationnelles, dans le cadre d'une intervention en situation d'urgence.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Un président de jury (commandant de formation ou son représentant) ;
 - Deux membres issus d'un collège dit « formation » (40 % des effectifs du jury) ;
 - Deux membres issus d'un collège dit « professionnel ». Ils peuvent appartenir à l'unité ou à un autre organisme certificateur (40 % des effectifs du jury) ;
- Un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Base légale

Date de décision	27/01/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/01/2023

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.defense-mobilite.fr/vae>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5072/>